

COMMUNE D'EVERE
Service d'Urbanisme
Mme Martine REGNIERS
Square Hoedemaekers, 10
1140 EVERE

V/Réf : UE/MR/32518
N/Réf. : AVL/CC/EVR-2.29/s.364
Annexe : **11 plans**

Bruxelles, le

Madame,

Objet : EVERE. Avenue du Cimetière de Bruxelles, 157. Démolition de deux immeubles et construction d'un immeuble à appartement

En réponse à votre lettre sous référence du 31 janvier, réceptionnée le 2 février 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 16 février 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Qualité du bien

ZP Cimetière de Bruxelles

PPAS Artémis 730 : indique une hauteur de corniche de 9 mètres max le long de cette avenue

Demande

Démolition de ces bâtiments

Construction d'un immeuble de 10 logements répartis sur 4 niveaux : R + 2 + toiture

Sous-sol avec techniques, caves et 10 emplacements de parking – La rampe d'accès devrait être dissimulée par une couverture verte sur ossature en bois ou métal.

Matériaux : briques de parement – Teinte ? + sidings Eternit de teinte claire ; tuiles plates foncées pour toitures

Commentaires

- Dérogation au PPAS : empiètement en façade ouest du nouveau bâtiment par rapport au tracé du PPAS qui tient compte de l'emprise au sol du bâtiment annexe actuel. L'auteur de projet demande donc de pouvoir empiéter hors de cette zone.
- Idem pour les emplacements de parking qui nécessitent le placement du mur contre terre sud à 6 mètres de la limite arrière de la zone de bâtisse au lieu de 5 prévus dans le PPAS.

Saillies en façade avant sont-elles souhaitables ?? Le bâtiment ne se trouve pas dans l'alignement des autres maisons voisines

Pas de problème de gabarit

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président